

Du Dix-neuvième jour du mois de Février  
an mil huit cent soixante-quatre à dix heures du ma

Acte de naissance de Apollonie  
Sabatié né aujourd'hui à Bonrepos à quatre heures  
du matin; fille de François Sabatié âgé de trente  
sept ans, profession de propriétaire cultivateur, demeurant  
à Bonrepos, et de Cathérine Faugère âgé de vingt  
sept ans, profession de ménagère, demeurant à Bonrepos  
mariés. L'enfant a été reconnu être du sexe féminin.

Naissance

de

Apollonie Sabatié.

N<sup>o</sup> 3.

Récédée à Montastruc  
la concillère le vingt  
quatre Mars mil huit  
cent cinquante et une  
le Maire

M. J. A. M. C.

Premier témoin, Millet Barthélémy âgé de cinquante  
sept ans, profession de cultivateur, habitant à Bonrepos.  
Second témoin, Boyé Guillaume, âgé de quarante-neuf  
ans, profession de cultivateur, habitant à Bonrepos.  
Sur la réquisition à nous faite par le sieur François  
Sabatié père de l'enfant. Lecture du présent acte  
a été par nous faite aux parties comparantes qui nous  
ont présenté le dit enfant et aux témoins qui ont  
éclaire tous ne savoir signer. Constaté suivant la loi,  
par moi Juillia Jean Saloy maire de la commune de  
Bonrepos, faisant les fonctions d'officier public de  
l'état civil.

Naissance

de

Jeanne Millet

N<sup>o</sup> 4.

Du huitième jour du mois de Mars an  
mil huit cent soixante-quatre à dix heures du ma  
acte de naissance de Jeanne Millet  
née aujourd'hui à Bonrepos, à six heures du  
matin; fille de Jean Millet âgé de vingt-sept  
ans, profession de cultivateur, demeurant à Bonrepos  
et de Anne Rigaud âgé de vingt-deux ans,  
profession de ménagère, demeurant à Bonrepos, mariés.



L'enfant a été reconnu être du sexe féminin.  
Premier témoin, Boyé Guillaume, âgé de qua-  
rante-neuf ans, profession de cultivateur, habitant à  
Bonrepos. Second témoin, Gontier Honoré âgé de  
trente-trois ans, profession de cultivateur, habitant à Bonrepos.  
Sur la réquisition à nous faite par le sieur Jean Millet  
père de l'enfant. Lecture du présent acte a été par  
nous faite aux parties comparantes qui nous ont présenté  
le dit enfant, et aux témoins qui ont éclairé tous ne  
savoir signer. Constaté suivant la loi, par moi Juillia  
Jean Saloy maire de la commune de Bonrepos,  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Juillia  
Maire

Mariage

de

Etienne Gaches

et de

Rose Saban.

N<sup>o</sup> 5.

Du vingt-deuxième jour du mois d'avril an  
mil huit cent soixante-quatre à une heure du soir.  
Acte de mariage de Etienne Gaches âgé de  
trente-un ans, né à Sigruville, canton de Caraman, dé-  
partement de la haute-garonne, le dix-sept du mois  
d'avril, an mil huit cent trente-trois, ainsi qu'il résulte  
de l'extrait en forme qu'il nous a remis, profession de  
cultivateur, demeurant à Bonrepos, département de la  
haute-garonne, fils majeur et légitime du sieur Jean  
Gaches, cultivateur, demeurant à Bonrepos, département  
de la haute-garonne, et de Marguerite Jourda ménagère  
mariés; procédant avec le consentement et en la présence  
de ses père et mère avec lesquels il habite à  
Bonrepos. D'une part. Et de Rose Saban,  
cousine, âgée de dix-huit ans onze mois, née à Lamon,  
département du tarn, le seize du mois de Mai